

RÈGLEMENT DE L'ESPACE JEUNES

L'Espace Jeunes est un espace d'émancipation et d'expérimentation où les mineurs (à partir de 10 ans) peuvent s'épanouir en prenant des initiatives et des responsabilités quant à la mise en œuvre de leurs temps de loisirs et de vacances. Les temps de loisirs et de vacances sont des occasions d'apprentissage à la citoyenneté et au vivre-ensemble où les jeunes sont considérés en tant qu'individu à part entière, non pas comme un être isolé mais comme faisant partie et agissant au sein d'une collectivité.

FONCTIONNEMENT

L'animateur-riche n'est pas responsable des allées et venues des jeunes. Les responsables légaux des jeunes sont au courant de ce fonctionnement, basé sur une relation de confiance entre eux et le jeune.

L'Espace Jeunes est un lieu public et donc ouvert à tous-tes et non pas un lieu privé appartenant à un groupe. Les jeunes des autres communes peuvent accéder à l'Espace Jeunes.

ADHÉSION/INSCRIPTION

Chaque jeune a l'obligation de contracter une adhésion auprès du La Fédé, d'un montant de 5€, valable 1 an (année civile). Cette adhésion permet à toute la famille de participer aux activités organisées par La Fédé. Chaque jeune doit également avoir une fiche sanitaire de liaison à jour, valable 1 an (année civile).

Chaque jeune qui vient à l'Espace Jeunes doit s'inscrire à son arrivée sur la fiche de présence journalière. Cependant, les jeunes peuvent venir et sortir du local à leur guise.

COMPORTEMENT

Chaque jeune doit respecter les autres :

Les autres : jeunes, animateur(s), parent(s), etc...
"On n'est pas obligé d'être ami avec tout le monde mais on doit respecter tout le monde".

Respect : politesse envers tout le monde, ponctualité aux réunions et activités, vocabulaire et comportement adaptés à tous les âges, pas de moqueries, insultes, provocations, intimidations, respect du droit à l'image de tous-tes notamment sur Instagram, Snapchat, etc...

Les téléphones portables sont autorisés dans la mesure où l'utilisation est non abusive, ne gêne pas le bon déroulement des activités et respecte le droit à l'image de tous-tes.

Chaque jeune doit respecter les lieux et le matériel. Le local doit être rendu en bon état, propre et rangé: "Si tu utilises, tu nettoies et/ou tu ranges!"

LÉGISLATION ET INTERDITS

L'utilisation des jeux vidéo est soumise au respect de la classification en vigueur (PEGI).

L'utilisation d'internet est soumise à la législation. Il est par conséquent interdit de consulter, stocker, diffuser des sites ou documents à caractère raciste, pornographique, incitant à la violence ou portant atteinte à la dignité des personnes.

Interdiction d'amener et de consommer de l'alcool, du tabac et des substances illicites dans, et aux abords, de l'Espace Jeunes.

L'enregistrement et/ou la diffusion de photos/vidéos sans l'accord de la personne concernée est puni par la loi (45000€ d'amende et 1 an d'emprisonnement).

RESPONSABILITÉS

Chaque jeune doit respecter le matériel: "Si tu casses, tu ré pares ». Si quelque chose ne peut pas être réparé et doit être acheté pour remplacer l'objet détérioré, une facture sera envoyée aux parents.

La Fédé, ainsi que la municipalité, déclinent toutes responsabilités en cas de vol, de perte ou de dégradation des objets personnels des jeunes.

SANCTIONS

Toute personne qui ne respecte pas ce règlement peut se voir appliquer des sanctions en fonction de la gravité :

Avertissement oral auprès du/des jeune-s avec présentation des excuses (auprès de l'animateur-riche, du ou des autres jeunes ou autrui en fonction de la situation) et/ou réunion collective et/ou réparation.

Si pas de changement de comportement du jeune (ou récurrence), exclusion temporaire de tout ou partie des activités. De plus, les parents seront informés par un appel téléphonique.

Quand un jeune revient après une exclusion, un temps de discussion sera prévu avec lui afin de faire le point et donner les potentielles autres sanctions si récurrence.